

Les pigeons vous posent des problèmes ?

Inventaire des solutions

Votre balcon est envahi par les pigeons (qui ont commencé à y nicher durant votre absence en vacances, par exemple).	S'il n'y a encore que des œufs, jetez-les ; s'il y a des jeunes pigeonneaux incapables de voler et que vous habitez à Lausanne, vous pouvez faire appel à G. Cuendet, 079 219 39 69 ; puis enlevez le nid et les fientes, en évitant d'en respirer les poussières ; nettoyez les surfaces avec de l'Eau de Javel.
Les pigeons nichent sur un bord de fenêtre, derrière des volets partiellement fermés.	Même réponse que ci-dessus.
Après nettoyage de votre balcon, les pigeons continuent à y venir.	Les pigeons « vont voir ailleurs » si on les chasse régulièrement, ce qui signifie aller plusieurs fois le soir sur le balcon pour les faire partir. Il faut aussi rendre votre balcon moins attrayant, en obturant tous les endroits où ils aiment nicher : sous ou sur des armoires ou d'autres objets, où ils se sentent protégés.
Vous craignez d'attraper des maladies en vivant près d'endroits très fréquentés par les pigeons et pleins de fientes.	Le risque de maladie est lié à l'inhalation (respiration) des poussières de fientes. Si vous devez nettoyer celles-ci, protégez-vous en portant un masque à poussière. Signalez au propriétaire de l'immeuble les éventuelles accumulations de fientes (dont vous ne seriez pas directement responsables).
Les pigeons en ville doivent-ils être nourris ? (vu que ce sont des oiseaux domestiqués redevenus sauvages)	Les pigeons, granivores, trouvent toute l'année leur nourriture dans la végétation au sol (pelouses, prairies, etc. en ville ou dans sa périphérie) et ne doivent pas être nourris. Plus ils doivent mettre de l'énergie dans la recherche de nourriture, moins ils en mettent dans la reproduction et moins il y a alors de jeunes pigeons, qui finissent par mourir en souffrant.
En hiver, vous nourrissez les mésanges et autres petits passereaux et ne désirez pas que les pigeons viennent manger cette nourriture.	Évitez de mettre des graines et ne posez que des boules (graines prises dans une masse grasseuse) ; cela diminue la quantité de nourriture que les pigeons peuvent prendre.
Dans votre immeuble, un locataire nourrit les pigeons, qui viennent ensuite faire leurs fientes sur votre balcon ou les rebords de vos fenêtres.	Si cette personne, rendue attentive aux conséquences négatives de son action, refuse de cesser ce nourrissage, signalez le problème au propriétaire de l'immeuble ; en dernier recours, si vous habitez Lausanne, contactez G. Cuendet, 079 219 39 69.
Dans la rue, quelqu'un nourrit les pigeons avec du pain ou des graines.	Donner quelques miettes de son picnic ou une petite poignée de grains de façon occasionnelle est toléré. Le nourrissage massif est interdit et amendable (loi cantonale). Si vous êtes confrontés à pareil cas, essayez de faire passer le message « nourrissage = plus de fientes aux alentours, plus de jeunes pigeons qui meurent en souffrant » ; en dernier recours, si cela se passe à Lausanne, contactez G. Cuendet, 079 219 39 69.
Des pigeons se sont enfilés sous un filet de protection et ne parviennent plus à sortir.	S'il ne vous pas possible de les faire sortir, signalez-le au propriétaire du bâtiment et en dernier recours, si cela se passe à Lausanne, contactez G. Cuendet, 079 219 39 69.
Un pigeon est apparemment incapable de voler dans la rue ou sur votre balcon	S'il est réellement incapable de voler et se laisse prendre, vous pouvez, sur le territoire de Lausanne, téléphoner à G. Cuendet, 079 219 39 69.



Les pigeons, oiseaux sympathiques et faisant partie de la vie urbaine, ne doivent pas être nourris, même en hiver. Il y a moins de reproduction et moins de fientes sur les bâtiments, s'ils doivent chercher eux-mêmes leur nourriture dans les espaces verts.

Plus d'infos : Gérard Cuendet, 079 219 39 69

www.lausanne.ch/pigeons